

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_223

**OBJET : CONVENTION DE
FONCTIONNEMENT ET
FINANCEMENT 2022 2025 –
ASSOCIATIONS PETITE ENFANCE**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 18 h 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 7 décembre 2022

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 5 Votants : 31</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Suzy REY à Martine MACHON, Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER à Anne LENFANT</p>
---	--

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT le travail de coopération mené par la Communauté de Communes avec ses partenaires institutionnels,

CONSIDÉRANT l'officialisation de cette coopération par la signature du Contrat territorial global (CTG), par la Communauté de Communes, les Caisses d'Allocations familiales d'Isère et de Savoie et le Département de l'Isère, la MSA, les réseaux ACEPP et Pôles Ressources Isère et Savoie,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les conventions de fonctionnement et de financement contractualisées entre la Communauté de Communes en compétence « petite enfance et solidarités » et les gestionnaires de services (les trois associations gestionnaires d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant-EAJE ; les deux gestionnaires de Lieux d'Accueil enfants Parents -LAEP) en incluant les nouvelles modalités, sur la période de contractualisation du Contrat Territorial Global, à savoir 2022-2025,

CONSIDÉRANT le projet de convention et ses annexes, joints en complément de l'envoi de l'exposé, à la suite de la commission du 07/12,

- **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**
- **VALIDE** les termes de la convention pour la période 2022-2025
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 15 décembre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT



Version 12/12/2022

ENTRE

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC), ZI Chartreuse Guiers, Pôle Tertiaire, 38 380 Entre Deux Guiers, représentée par Madame Anne LENFANT, Présidente

D'UNE PART

ET D'AUTRE PART

.....

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

Considérant l'objet statutaire de l'Association « » gestionnaire d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE),

Considérant la compétence Enfance de la CC Cœur de Chartreuse, suivant les statuts de juin 2018, et le champ d'intervention de la Commission « Petite Enfance & Solidarités » délibéré par le Conseil Communautaire du 8 septembre 2020,

Considérant l'association en tant qu'acteur du territoire, participant de cette politique,

Considérant le renouvellement de contractualisation du dispositif « Contrat Enfance Jeunesse » en « Contrat Territorial Global » - CTG-, pour la période 2022 à 2025,

Considérant le travail partenarial en lien avec les gestionnaires, en séance du 11 mai 2022 puis lors des rencontres bi annuelles, dont la dernière en date en octobre 2022,

Considérant la réflexion menée par les membres de la Commission Petite Enfance & solidarités sur le sujet au cours des séances de travail de l'année 2022, prenant en compte les enjeux de la nouvelle contractualisation CTG,

Considérant la délibération du conseil communautaire du 13/12/2022 validant la présent convention,

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Cadre d'intervention

Article 1-1 La Communauté de Communes et la vie associative

La mise en œuvre de la politique petite enfance est officialisée par la contractualisation entre la Communauté de Communes et nombre de partenaires du territoire et d'institutions bi-départementaux.

Ces contractualisations confortent les dynamiques de territoire retenues, et soutiennent financièrement, le cas échéant, les gestionnaires de programmes d'actions en faveur de la petite enfance, de la parentalité et de l'inclusion en milieu ordinaire, autant qu'à l'échelle du territoire, par la Démarche Handicap.

Article 1-2 Objectifs généraux de la contractualisation

La présente convention vise à

- **Vis-à-vis des associations** : reconnaître, sécuriser, et pérenniser les programmes d'actions
- **Vis-à-vis de la Communauté de communes** : *cadrer les modalités du « faire ensemble », réguler l'offre sur le territoire, rationaliser les coûts pour la Communauté de Communes, anticiper les arbitrages budgétaires.*

Article 1-3 La Convention Territoriale Globale – dispositif participant de la mise en œuvre de la politique

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un des dispositifs de mise en œuvre de la politique « petite enfance & solidarités », signé par la Communauté de Communes avec les Caisses d'Allocations familiales Isère et Savoie, les Départements Isère et Savoie, la MSA, les Pôles Ressources Handicap Isère et Savoie, les Communes.

L'objet de la CTG est rappelé ci-après, par extraits :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- *D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;*
- *De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;*
- *De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;*
- *De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).*

« ... »

Les champs d'intervention conjoints relèvent des intervention de la CAF, rappelés ci-dessous :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Parmi ces champs d'intervention, les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sur le territoire Cœur de Chartreuse sont :

CTG CŒUR DE CHARTREUSE - 2022

<p><u>Un socle : les ambitions du projet de territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Une identité . Une terre d'accueil . Le bien-vivre
<p><u>Un cadre général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Considérer le territoire Cœur de Chartreuse dans ses spécificités . Des valeurs transversales au projet : vers la socialisation, l'autonomie, la citoyenneté et l'inclusion . Un cadre d'intervention choisi : celui des compétences intercommunales

OBJECTIFS GENERAUX
ADEQUATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE
RENFORCER L'OFFRE DE SERVICE
GARANTIR LA QUALITE DE L'OFFRE DE SERVICE
RENDRE ACCESSIBLE LES SERVICES AU PLUS GRAND NOMBRE
VALORISER LES COMPETENCES
FORMALISER LES GOUVERNANCES
PILOTAGE DE LA CTG



Ces objectifs généraux et les axe de travail qui les constituent sont développés en Annexe 3 dans l'Arbre à objectifs de la CTG Cœur de Chartreuse, dans sa version détaillée.

Ce tableau détaillé est complété, en Annexes 3, de Fiches projets qui précisent soit les projets en cours, soit les projets identifiés à venir, mobilisant des partenariats multiples, et des financements ne relevant pas de la CTG et de services conventionnés.

Ces fiches projet portent sur :

- Actions de parentalité : « Structurer et piloter la parentalité Cœur de Chartreuse »
- Démarche handicap et inclusion : « Pérenniser la démarche Handicap en Cœur de Chartreuse »
- Salon Petite enfance et des Solidarités : « Organiser un salon en octobre 2023 »

Article 2 - Financement des actions

Article 2-1 - Enveloppe Petite Enfance & Solidarités de la Communauté de Communes

En année 2022, la Collectivité a pris appui sur les montants récurrents des 4 années précédentes (CEJ) pour élaborer son enveloppe.

A partir de l'exercice 2023, les montants que la Collectivité versera aux services gestionnaires seront calculés au regard des évolutions de l'attribution des financements CAF (montants des bonus territoire) et des orientations budgétaires de la Collectivité, sur la base d'une enveloppe et un reste à charge constants.

Les échanges concernant les évolutions budgétaires des structures annoncées seront menés durant l'exercice 2023, en coopération avec les partenaires institutionnels au niveau local et national.

Article 2-1 - Budgets annuels de fonctionnement de la structure

La Communauté de communes s'assure que l'association « » dans le cadre de la réalisation des contrats, respecte les engagements qu'elle a pris au regard des partenaires.

Aussi l'engagement financier de la Communauté de Communes dans la réalisation de ce projet sera voté par le Conseil Communautaire, annuellement (en année N) au titre du budget de fonctionnement.

L'engagement financier est établi au regard des pièces à remettre suivant le calendrier présenté à l'article 2-2.

Article 2-2 Calendrier de remise des pièces justificatives – synthèse

Calendrier	Pièces justificatives - Rencontres de travail partenarial et Envois - à Mme la Vice-présidente et du service concerné PE&S
Octobre	Lors de la rencontre bi annuelle, sur rendez-vous proposé par la CCCC
	<ul style="list-style-type: none"> • BP N+1 ; courrier de présentation ; documents annexes au besoin • Tout projet de développement, présenté à part du fonctionnement courant
	<ul style="list-style-type: none"> • BP N+1 saisi CAF, dès que les saisies sont effectuées (données activités et données financières)

Décembre	En échange avec le service PE&S
	<ul style="list-style-type: none"> • Une copie de la COF précisant le montant du bonus territoire • Fiche de positionnement (annexe type)
Mars	En échange avec le service PE&S
	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de présentation de la structure – mise à jour annuelle (site internet CCCC) • Fiche de données annuelles (données chiffrées et qualitatives) • BR saisis CAF (données activités et données financières) • BR des appels à projets : sur encadrement par exemple
Juillet	Lors de la Rencontre bi annuelle, sur rendez-vous proposé par la CCCC
	<ul style="list-style-type: none"> • Bilans et rapports des commissaires aux comptes • Documents présentés et votés en Assemblée générale • Les relevés de décision validant les orientations de l'association gestionnaire, au titre de l'année N

Article 3 - Modalités financières de versement de la part de la Communauté de Communes

Article 3-1- Repérage des liens de coopération

Suivant les annexes jointes à la convention, il s'agira de prendre en compte les liens de coopération entre la Communauté de communes en compétence, les communes et les associations gestionnaires de services. Les trois annexes jointes sont :

- Annexe 1 – fiche de positionnement
- Annexe 2 – fiche des données à transmettre
- Annexe 3 – fiche valorisation actions à l'échelle du territoire

Article 3-2 - Aide au fonctionnement courant

Sous condition de réception des documents listés précédemment et envoyés par les gestionnaires, un premier versement est prévu au cours du 1^{er} trimestre de l'année N, pour un montant maximum de 50% du montant total versé en année N-1. Un deuxième versement interviendra au cours du premier semestre pour compléter à hauteur de 70% du montant total versé en année N-1.

Sous condition de réception de l'ensemble des documents attendus et envoyés au plus tard début juillet, un deuxième versement est prévu au cours du 2^{ème} semestre de l'année N.

Article 3-3 - Soutien exceptionnel

Toute demande complémentaire émis par le gestionnaire, par écrit, à l'attention de Madame la Vice-présidente Petite Enfance & Solidarités, sera traitée à titre d'exception. Cette demande sera transmise en Exécutif. La commission Petite Enfance & solidarités portera son attention sur la demande et présentera le projet en Conseil Communautaire.

Article 4 - Evolution de l'offre de services contractualisée avec l'association gestionnaire

Article 4-1 - Anticipation des évolutions

Toute évolution de l'offre de service envisagée par l'association gestionnaire, pouvant impacter la sollicitation financière du gestionnaire auprès de la Communauté de Communes, doit être communiquée par écrit et présentée à Madame la Vice-présidente en charge de la *Petite Enfance & de Solidarités*, lors des rencontres bi annuelles prévues au calendrier de travail.

Article 4-2 – Validation politique

Toute évolution de l'offre de service déposée à la Communauté de Communes sera partagée en Commission *Petite Enfance & Solidarités* et portée à la validation des membres élus de la Commission.

L'engagement politique du soutien financier sera soumis au vote du Conseil Communautaire sur sollicitation de la Commission.

Article 5 - Dispositions transitoires

En cas de renégociation de la convention, les versements sont prévus sur la base du présent texte.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est signée pour la durée de la CTG, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle fera l'objet d'un avenant :

- Dans le cadre d'un renouvellement de contrat CTG
- En cas de modification importante du projet

Article 7 - Modalités de recevabilité de la demande de financement

Le respect des délais ainsi que le rendu de dossiers complets sont attendus. Dans le cas contraire, la CCCC se réserve le droit de :

- Traiter ultérieurement les dossiers et ce, suivant les agendas de la Collectivité ;
- Annuler la prise en compte de la demande de subvention, voire de suspendre les versements ;
- Rendre caduque la convention.

Fait en 3 exemplaires à Entre Deux Guiers, le

Madame Anne LENFANT,
Présidente de la Communauté de Communes

Madame, Monsieur
Président.e de l'association

ANNEXE 1 – Fiche de positionnement – version 1

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, en compétence *petite enfance & solidarités (PE&S)* organise ses actions de coordination et de coopération avec l'ensemble de ses partenaires en s'appuyant sur une gouvernance appropriée.

Afin de garantir le contenu, la qualité et la temporalité des échanges, **chaque acteur est invité à se mobiliser, suivant son statut** (administrateur du bureau, direction, professionnels encadrant), sur les instances répertoriées ci-dessous, sous le prisme de la compétence PE&S.

Pour toute consultation du calendrier PE&S sur le site de la Communauté de Communes, cliquer sur « calendrier des instances », <https://coeurdechartreuse.fr/instances/>

Ces rencontres garantissant la coopération, sont assorties de rencontres entre techniciens, régulières, déclenchées suivant les besoins, non répertoriées.

Instances de Gouvernance Communauté de Communes	Posture Communauté de Communes	Calendrier	Informations et Attendus vis-à-vis des gestionnaires	Confirmation présence gestionnaire
Conseil Communautaire Instance de validation, décision	. Pilotage Présidente . Vice-présidente PE&S + 4 élus communautaires communaux PE&S	Mensuels	Ouvert au public X	X
Exécutif, bureau des Maires	. Pilotage Présidente . Présence des VP ou Maires	Réguliers, au besoin	X	X

Rencontres considérées comme participant de la gouvernance PE&S	Posture communauté de communes	Calendrier	Informations et Attendus vis-à-vis des gestionnaires	Confirmation présence gestionnaire
Réunions communales relevant de la compétence PE&S	. Recueil au sein de la Commission PE&S . Pilotage par Mme la VP	. Au besoin	X . Organisation entre les élus de la Commission PE&S pour valider la méthodologie de travail et la mise à disposition de l'expertise PE&S . Invitation de l'association au besoin	X

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022

ID : 038-200040111-20221213-22_223-DE

SLO

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT - PETITE ENFANCE & SOLIDARITES - 2022 2025

Instances de Gouvernance Compétence PE&S	Posture Communauté de Communes	Calendrier	Informations et Attendus vis-à-vis des gestionnaires	Confirmation présence gestionnaire
Commission PE&S Instance de travail, validation, orientation	. Pilotage Vice-présidente (VP) PE&S . Présence des élus municipaux et élus délégués intercommunaux	10 commissions annuelles	. Ordres du jour élaborés en fonction des besoins ; Instruction des dossiers des associations rencontrés en séances individuelles	X
Rencontres CdC – Gestionnaires	. Pilotage VP PE&S ; présence élu.e.s de la commission PE&S . Invitation des gestionnaires reçus individuellement	. Octobre . Juillet	. Octobre : présentation BP N+1 . Juillet : bilan mi-parcours . Présence des Administrateurs et directions	
Groupes de travail terrain de la Communauté de Communes	Posture communauté de communes	Calendrier	Informations et Attendus vis-à-vis des gestionnaires	Confirmation Gestionnaire
Collectif Ressources Petite Enfance CRPE - Instance de travail	. Pilotage coopératif - CRPE . Animé par Coordination PE&S + 2 référentes (vote annuel)	6 séances par an, itinérantes	Personnel encadrant de chaque accueil 0- 6 ans (EAJE MC RPE MAM ALSH)	
Groupe Réseau Handicap Instance de travail besoins spécifiques	. Piloté et animé par Référent Handicap CdC et coordination PE&S Invités : tout public (Partenaires médico- sociaux, partenaires milieu ordinaire et milieu spécialisé, familles)	2 séances par an	. Professionnel milieu ordinaire en charge de la question inclusion au sein de la structure . Personnel Réf. Santé et Accueil inclusion	
Groupe Réseau Accueil Professionnels Petite Enfance – GRAPPE	. Piloté et animé par Coordination- coopération PE&S	3 séances par an, fixées en séance	. Ordre du jour : recueil des problématiques communes, partages expériences, et élaboration des actions de coopération. Directions et/ou responsables de chaque accueil de la petite enfance 0 – 6 ans . Invités « extérieurs » suivant ordre du jour-PMI ...	

Rencontres considérées comme participant de la gouvernance PE&S	Posture communauté de communes	Calendrier	Informations et Attendus vis-à-vis du gestionnaire	X
Assemblée Générale des associations gestionnaires	. Inscription de cet évènement dans le calendrier de travail	1 séance par an	. Invitation à envoyer à Madame la Vice- présidente PE&S	. Vice-présidente . Chargée de coopération
Commissions thématiques des associations : thématiques petite enfance – parentalité – inclusion	. Inscription par les services dans le calendrier de travail, sur invitation des associations gestionnaires	Au besoin	. Invitation à envoyer à Madame la Vice- présidente PE&S	. Vice-présidente . Chargée de coopération

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
 Reçu en préfecture le 23/12/2022
 Publié le 23/12/2022
 ID : 038-200040111-20221213-22_223-DE

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT - PETITE ENFANCE & SOLIDARITES - 2022 2025

Instances de Gouvernance des Dispositifs au service de la compétence PE&S	Posture communauté de communes	Calendrier	Informations et Attendus présence	Confirmation Gestionnaire
Projet de territoire Conférence des Acteurs – Ateliers	Pilote, anime les séances Invite les partenaires de terrain	Au besoin	. Présence d'un représentant de l'association	
Au service la politique PE&S Contrat territorial Global - CTG	Pilote le dispositif, en partenariat avec la CAF Isère et CAF Savoie	2022 2025	X	X
Comité stratégique de la politique PE&S Instance de décision CTG	Invite les élus référents et les partenaires institutionnels	. Annuellement		
Comité « inclusion » - instance CTG Instance d'échanges et de restitution des groupes de travail, en lien avec les partenaires institutionnels	Invite les élu.e.s, agents des services, les gestionnaires, partenaires, sur la thématique	. 1 séance par an	. Présence d'un représentant de l'association en capacité de traiter la thématique	
Comité « offre de garde et qualité d'accueil » - instance CTG Instance d'échanges et de restitution des groupes de travail, en lien avec les partenaires institutionnels	Invite les élu.e.s, les agents des services, les gestionnaires, partenaires, sur la thématique	. 1 séance par an	. Présence d'un représentant de l'association en capacité de traiter la thématique	
Comité « parentalité » - instance CTG Instance d'échanges et de restitution des groupes de travail, en lien avec les partenaires institutionnels	Invite les élu.e.s, les agents des services, les gestionnaires, partenaires, sur la thématique	. 1 séance par an	. Présence d'un représentant de l'association en capacité de traiter la thématique	

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
 Reçu en préfecture le 23/12/2022
 Publié le 23/12/2022
 ID : 038-200040111-20221213-22_223-DE



ANNEXE 3 – Fiche abondements des services aux actions de communication et valorisation - version1

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, en compétence *petite enfance & solidarités (PE&S)* pilote la dynamique de sa politique à l'échelle du territoire. Pour cela, elle rend visible son action de coopération avec l'ensemble de ses partenaires **en favorisant la communication, et l'accès à la connaissance de l'offre existante, à tout public. Les moyens retenus sont des outils et/ou actions de communication et/ou des événements à l'échelle du Territoire.**

Afin de garantir la dynamique de territoire, **chaque acteur est invité à se mobiliser pour une présence sur ces événements, dont la nature est à définir lors des rencontres sur les instances de la Communauté de Communes**

Calendrier	Instance CdC	Ordre du jour	Productions Par la CdC	Diffusion Par la CdC Par les services	Propositions des gestionnaires de services Présences envisagées
JANVIER 2023	Commission PE&S Invitation grand public	. « Séance ouverture élaboration Salon Petite Enfance & Solidarités » 2023 : Valorisation compétences, expertises, productions ; Création comité de pilotage	Salon Octobre 2023		
JANVIER Années paires	Instance à définir	Salon du territoire	Salon du territoire Printemps années paires		
JANVIER Annuel	CRPE – GRAPPE	Recueil des actions de parentalité	. Campagne de sensibilisation « 15aine de la Parentalité » - juin . Semaine de la petite enfance – mars		
MAI 2023	GRH Groupe Réseau Handicap	. Mise à jour de la Charte, listing des professionnels, recueil des besoins sur le territoire ; recueil actions inclusion	. Plaquettes GRH . Listing . Sites internet	. Journée du handicap . Evénements Pôles Ressources 38-73	
JUILLET Annuel	CRPE	. Recueil des actions événements PE&S à inscrire sur calendrier CRPE pour année scolaire N+1 . Recueil de tous les flyers de rentrée des services mis à jour des services petite enfance et parentalité à insérer dans le « kit parents »	Calendrier CRPE Kit Parents	. Mairies . Forum des Associations . Gestionnaires . Forum . Regards de Chartreuse . Site internet CdC	
AUTOMNE Annuel	GRAPPE	. Mise à jour dates ouvertures fermetures structures d'accueil sur exercice N+1	Calendrier annuel	. Site internet CdC	

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022

ID : 038-200040111-20221213-22_223-DE